

Description du véhicule SFR160

0 GÉNÉRALITÉS

- 0.1 Constructeur : IVECO France
Porte E - 1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux
- 0.3 Marque : IRISBUS
- 0.4 Désignation commerciale : ARWAY - CROSSWAY - RECREO - EVADYS H
- 0.5 Catégorie internationale : M3
- 0.6 Genre : TCP
- 0.7 Type : SFR160
- Variante(s) : /
- Version(s) : 6A - 7A - 5C - 6C - 7C - 6H - 7H
- Version 6A = carrosserie ARWAY empattement 6,200
- Version 7A = carrosserie ARWAY empattement 6,965
- Version 5C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 5,300
- Version 6C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,200
- Version 7C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,965
- Version 6H = carrosserie EVADYS H empattement 6,200
- Version 7H = carrosserie EVADYS H empattement 6,965
- 0.7.1 Décodage de TVV : /
- 0.8 Puissance administrative : 21 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Jantes acier ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)
- Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes : - indices de charge égale ou supérieur à :
- | | Essieu 1 | Essieu 2 |
|---------|-----------|-----------|
| Charge | 7 100 | 12 600 |
| Indice* | 152 / ... | ... / 148 |
- * Indice de vitesse \geq K
- 1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
- 1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

- Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 19 000
- 2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
- 2.2.1 Avec remorque équipée de freins à inertie : 22 500
- 2.2.1.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 3 500
- 2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19 300
- 2.5 Charge maximale admissible :
- 2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
- 2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 600
- 2.6 Voie avant en version 6A et 7A : 2,026 ou 2,038 (jante acier) ou 2,050 (jante aluminium)
- Voie avant en version 5C-6C et 7C et en version 6H et 7H : 2,068 ou 2,078 (jante acier) ou 2,092 (jante aluminium)
- 2.7 Voie arrière : 1,814 (jante acier) ou 1,833 (jante aluminium)
- 2.8 Empattement = 5,300 en version 5C - 6,200 en version 6A-6C-6H et 6,965 en version 7A-7C-7H

- VALEURS LIMITEES A RESPECTER APRES AMENAGEMENT -

(valeurs limites minimales pour le véhicule aménagé)

Versions :	6A	7A	5C	6C	7C	6H	7H
	2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :				9650		
2.9.0 Total :				2625			
2.9.1 sur essieu 1 :				6365			
2.9.2 sur essieu 2 :							
2.10 Porte-à-faux avant	2,496	2,063		2,503			2,536
2.11 Porte-à-faux arrière							
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoires :	3,293			3,292			3,293
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	3,293			3,292			3,293
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires :	3,293			3,292			3,293
2.12 Longueur hors-tout :	11,991	12,736	10,655	11,995	12,700	12,029	12,794
2.13 Largeur hors-tout :				2,650			

- VEHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGES -

ces poids varient en fonction des options et des aménagements

Versions :	6A	7A	5C	6C	7C	6H	7H
	2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :						
2.9.0 Total :	12160	12740	10370	11260	11620	12087	12630
2.9.1 sur essieu 1 :	4300	4690	3070	4000	4270	4208	4570
2.9.2 sur essieu 2 :	7860	8050	7300	7260	7350	7879	7960
2.10 Porte-à-faux avant	2,496	2,063		2,503			2,536
2.11 Porte-à-faux arrière							
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoires :	3,293			3,292			3,293
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	3,293			3,292			3,293
2.12 Longueur hors-tout :	11,991	12,736	10,655	11,995	12,700	12,029	12,794
2.13 Largeur hors-tout :				2,650			

NOTA : pour les véhicules munis d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission (voir 7.9), il est admis de pouvoir augmenter la masse en charge maxi admissible (2.1) et la masse en charge maxi ensemble admissible (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 100 kg ou 300 kg.

Le véhicule équipé du pont 11x41 associé à la boîte I ne bénéficie pas de cette majoration de poids de 300 kg.

Aucune majoration de poids n'est autorisée pour l'essieu 2.

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination du type : F2BE3682-----
- 3.1.1 Marque : IVECO
- 3.1.2 Marquage moteur : F2BE3682-----
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Genre : Moteur thermique
- 3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur diesel à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
- 3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
- 3.2.4 Dispositif anti-pollution : Oui, SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou SCR + CRT (Continuous Regeneration Trap) : système utilisant en plus de l'urée un filtre à particules
- | Moteur | SCR | SCR+ |
|--------------------------------------|-----|------|
| F2BE3682A*P ou R et F2BE3682B*P ou R | X | |
| F2BE3682A*M ou S et F2BE3682B*M ou S | X | |
| F2BE3682A*N ou U et F2BE3682B*N ou U | | X |
- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
- 3.4 Cylindrée : 7790
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : $16 \pm 0,8 / 1$
- 3.6 Puissance maximale (kW) :
- | F2BE3682A* | F2BE3682B* |
|------------|------------|
| 280 | 243 |
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :
- | F2BE3682A* | F2BE3682B* |
|------------|------------|
| 2 050 | 2 050 |
- 3.8 Couple maximal (daNm ISO) :
- | F2BE3682A* | F2BE3682B* |
|------------|------------|
| 150 | 150 |
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :
- | F2BE3682A* | F2BE3682B* |
|------------|------------|
| 1 125 | 1 125 |
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :
- | F2BE3682A* | F2BE3682B* |
|-----------------|-----------------|
| 2 250 \pm 100 | 2 250 \pm 100 |
- 3.11 Carburant utilisé : G.O.
- 3.12 Réservoir de carburant
- | | de série en version 6A-6C-7A-7C et 6H-7H | en option en version 6A-6C-7A-7C et 6H-7H |
|--------------------|--|---|
| 3.12.1 Emplacement | en avant de l'essieu 1 | en avant de l'essieu 1 |
| 3.12.2 Capacité | 310 litres ou 220 litres | 440 litres ou 350 litres |
| 3.12.3 Matériaux | plastique | plastique |
- | | de série en version 5C | en option en version 5C |
|--------------------|------------------------|-------------------------|
| 3.12.1 Emplacement | dans l'empattement | / |
| 3.12.2 Capacité | 350 litres | / |
| 3.12.3 Matériaux | plastique | / |
- 3.12.4 Réservoir d'urée
- | | de série |
|----------------------|-------------------|
| 3.12.4.1 Emplacement | à l'arrière droit |
| 3.12.4.2 Capacité | 60 litres |
| 3.12.4.3 Matériaux | plastique |

- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes.
- 3.14 Type de filtre à air : sec.
- 3.15 Allumage : par compression.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
- 3.18 Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- | | F2BE3682A* | F2BE3682B* |
|--|------------|------------|
| 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : | | |
| - avec boîte I | 87 | 87 |
| - avec boîte II et IV | 85 | 85 |
| - avec boîte III | 86 | 86 |
| 3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : | 1 540 | 1 540 |
| 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit. | | |
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.
- 3.24 Classe environnementale :
- | |
|--|
| 0555*0578B avec moteur F2BE3682A*P ou moteur F2BE3682B*P |
| 0555*0578D avec moteur F2BE3682A*M ou moteur F2BE3682B*M |
| 0555*0578H avec moteur F2BE3682A*N ou moteur F2BE3682B*N |
| 0555*0551C avec moteur F2BE3682A*(#) ou moteur F2BE3682B*(#) |
| 0555*0551G avec moteur F2BE3682A*(#) ou moteur F2BE3682B*(#) |
| 0555*0551K avec moteur F2BE3682A*(#) ou moteur F2BE3682B*(#) |
- (#) : A, B, C, D, E = désignation particulière pour identifier les moteurs sans limiteur de couple ne pouvant équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses
- boîte I mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1600 ou ZF 6S1601),
- boîte II automatique à 4 rapports + 1 M. AR (VOITH D664.5),
- boîte III mécanique à 12 rapports + 1 M. AR (ZF Astronic ZF 12 AS 1601)
- boîte IV automatique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6HP604C)
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : levier au plancher ou sélection sur pupitre + impulsion p comodo au volant (Boîte I et II) ou : cliquer sur console (Boîte II et IV).
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
- 4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.

- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295 / 80 R 22.5 (3 181).
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr / min (avec couple 14/43 (1/3,07) pour la boîte I et avec couple 8/37 (1/4,63) pour la boîte II et couple 11/41 (1/3,73) pour la boîte III)

Boîte I : (ZF 6S1600 ou ZF 6S1601)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ^{ère}	1 / 7,72	1 / 3,07 (14x43)	1	1 / 23,7	8,053
2 ^{ème}	1 / 4,42	1 / 3,08 (12x37)		1 / 13,57	14,065
3 ^{ème}	1 / 2,66	1 / 3,21 (14x45)	1	1 / 8,166	23,37
4 ^{ème}	1 / 1,79	1 / 3,36 (11x37)		1 / 5,495	34,731
5 ^{ème}	1 / 1,28	1 / 3,42 (12x41)	1	1 / 3,927	48,57
6 ^{ème}	1 / 1	1 / 3,73 (11x41)		1 / 3,07	62,169
AR	1 / 7,10			1 / 21,797	8,756

Boîte II : (VOITH D864.5)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min
1 ^{ère}	1 / 5,027	1 / 4,63 (8x37)	1	1 / 23,275	8,2
2 ^{ème}	1 / 1,36	1 / 4,89 (9x44)		1 / 6,2968	30,31
3 ^{ème}	1 / 1	1 / 5,125 (8x41)		1 / 4,63	41,222
4 ^{ème}	1 / 0,735	1 / 5,29 (7x37)		1 / 3,403	56,085
AR	1 / 4,1			1 / 18,983	10,054

Boîte III : ZF 12AS1601

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min
1 ^{ère}	1 / 12,326			1 / 45,94	4,15
2 ^{ème}	1 / 9,59			1 / 35,74	5,34
3 ^{ème}	1 / 7,435	1 / 3,73 (11x41)	1	1 / 27,71	6,89
4 ^{ème}	1 / 5,784			1 / 21,56	8,85
5 ^{ème}	1 / 4,565			1 / 17,015	11,22
6 ^{ème}	1 / 3,552			1 / 13,24	14,42
7 ^{ème}	1 / 2,7			1 / 10,06	18,96
8 ^{ème}	1 / 2,101			1 / 7,831	24,37
9 ^{ème}	1 / 1,629			1 / 6,07	31,43
10 ^{ème}	1 / 1,267			1 / 4,72	40,41
11 ^{ème}	1			3,73	51,21
12 ^{ème}	1 / 0,778			1 / 2,9	65,82
AR	1 / 11,413			1 / 42,54	4,47

Boîte IV : (ZF 6HP604C)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min
1 ^{ère}	1 / 3,43	1 / 4,56 (9x41)	1	1 / 15,62	12,21
2 ^{ème}	1 / 2,01	1 / 5,125 (8x41)		1 / 9,16	20,84
3 ^{ème}	1 / 1,42		1	1 / 6,47	29,5
4 ^{ème}	1 / 1,00			1 / 4,56	41,9
5 ^{ème}	1 / 0,83		1	1 / 3,78	50,48
6 ^{ème}	1 / 0,585			1 / 2,665	71,6
AR	1 / 4,64			1 / 22,05	8,66

4.5 Vitesse maximale calculée : environ 168 km / h au régime de régulation à vide.

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chronotachygraphe : oui.

4.9 Limiteur de vitesse : oui, par dispositif additionnel.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : combinés « coussin-amortisseur télescopique », valve de nivellement, barre stabilisatrice

5.2 Arrière :

5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.

5.3 Essieux relevables ou délestables : /

5.4 Suspension spécifique : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.

La suspension revient automatiquement en position route à 15 km/h ou est asservie aux portes et au frein de point d'arrêt.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

18,12 en version 5C - 21,214 en version 6A - 6C et 6H - 23,326 en version 7A- 7C et 7H

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).

7.2 Répartiteur de freinage : non.

7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série (catégorie 1). Dispositif comportant un capteur par roue : régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV. Un voyant orange au tableau de bord signale toute défaillance.

En option : dispositif anti-patinage (ASR).

7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.

7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique.

7.5.2 Frein de secours : pneumatique.

7.5.3 Frein de stationnement : mécanique (ressorts).

7.6 Assistance des freins : sans objet.

7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :

air comprimé : 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour circuit AR.

servitudes : 1 de 30 litres + 1 de 15 litres avec la boîte Astronic - en option 1 de 15 litres pour le dispositif de desserrage auxiliaire du frein de stationnement.

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique.

7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques

7.8.2 Frein de secours : à disques

7.8.3 Frein de stationnement : à disques

7.9 Ralentisseur :

- Frein moteur par décompression : de série

- Ralentisseur électrique ou hydraulique en option, ralentisseur électrique obligatoire avec le pont 11x41 associé à la boîte I

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : Ralentisseur électrique et hydraulique en option

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis

Avec boîte I et boîte III: frein moteur par décompression

Avec boîte I et pont (11x41) : frein moteur par décompression et ralentisseur électrique

Avec boîte II : combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.

8 CARROSSERIE

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar.

8.1.2 Aménagements particuliers : en option

- Double vitrage (*)

- Chauffage autonome (*)

- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)

- Air conditionné (*)

- Roue de secours (*)

- Rack à bagages (*)

- Podium et porte-bagages démontables en version 6A-7A-5C-6C et 7C(1) Voir 8.3.1 et 8.4.2

- un ou deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant), uniquement avec porte médiane double

(2) en version 6A-7A-5C-6C et 7C voir 8.3.1 et 8.4.2

(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.

(1) Le démontage du podium supprime 4 places assises

(2) l'installation d'un pack UFR supprime 6 places assises et

l'installation de deux packs UFR supprime 8 places assises

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m ³)					
Version	Type de 2 ^{ème} porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
6A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	5,88
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	5,6
7A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,98
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	6,7
5C	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	3,26
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	3
6C	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	5,35
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	5,1
7C	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,35
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	6,09
6H	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,47
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	6,19
7H	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	7,69
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	7,41

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.

8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.

8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit

8.3 Nombre de places :

8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES (1) et (2)						
Version	Type de 2 ^{ème} porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
6A	Médiane M ou S	61*	54	26	87	54
	Médiane D	59*	50	28	86	50
7A	Médiane M ou S	65*	58	21	86	58
	Médiane D	63*	54	27	89	54
5C	Médiane M	52**	40	25	77	40
	Médiane N	51*				
	Médiane D	52	38	24	76	38
6C	Médiane M	50**	38	24	74	38
	Médiane N	49*				
	Médiane D	50**	48	29	89	48
6C	Médiane M	59*				
	Médiane N	60	50	28	88	50
	Médiane D	58**	50	28	86	50
7C	Médiane M	57*				
	Médiane N	64**	52	31	95	52
	Médiane D	63*				
7C	Médiane M	64	50	30	94	50
	Médiane N	62**	50	30	92	50
	Médiane D	61*				
6H	Médiane M ou S	61*	40	29	90	40
	Médiane D	60**				
7H	Médiane M ou S	59*	38	28	87	38
	Médiane D	58**				
7H	Médiane M ou S	65*	44	26	91	44
	Médiane D	64**				
7H	Médiane M ou S	63*	42	30	93	42
	Médiane D	62**				

* avec siège convoyeur ; ** sans siège convoyeur

(1) le nombre de places assises est diminué de 4 places, lorsque le podium est démonté

(2) le nombre de places assises est diminué de 6 places, en présence d'un pack UFR

le nombre de places assises est diminué de 8 places, en présence de deux packs UFR

**ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES**

N°.....07/07/02594
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre :.....TCP..... Carrosserie : CAR
 Marque IRISBUS..... Type : ... SFR160 - 7C
 N° d'identification du véhicule :.....VNESFR1600M001771

**NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)**

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur.....	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur.....	0				0			
Assis (hors strapontins).....	63				63			
Strapontins.....	0				0			
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant.....	0				0			
Accompagnateurs(s) obligatoires(s).....	0				0			
Debout.....	31				(a)	(a)	(a)	(a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées.....	95				64			

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur.....	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur.....								
Couchés.....								
Assis.....								
Accompagnateur obligatoire couché.....								
assis.....								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées.....								
assis.....								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées.....								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

- Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
- Le véhicule est muni d'un ralentisseur en application de l'art 37
- Le véhicule est équipé de feux de détresse à l'ouverture des portes
- Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km/h
- Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome

Fait à ANNONAY, le 10 AOUT 2007
Le constructeur

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 22 456 130 Euros
1, rue des Combats de 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0294-05-06 du 11 juillet 2007)

Je soussigné, IVECO France, Porte E - 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a)	D'un frein moteur par décompression (sans incidence sur poids)	Oui	
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400"/FN72-40 ou FN82-40, d'un poids de 300 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	D'un rapport de pont 11x41 et d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400"/FN72-40 ou FN82-40 (obligatoire et sans incidence de poids) (*)	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte I, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte III, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (boîte II) (sans incidence sur poids) (*)	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (boîte IV) (sans incidence sur poids) (*)	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
b)	D'un limiteur de vitesse à :	100 km/h	
c)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)	Oui	
d)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
e)	De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)		Non
f)	D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)	Oui	
g)	D'un podium démontable en version 5A-7A-5C-6C et 7C (Voir Nota 2) (*)	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
h)	D'un chauffage autonome type Webasto Thermo 300 (*)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
i)	D'un pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) en version 5A-7A-5C-6C et 7C - voir Nota 3 (*)	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
j)	De deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) en version 5A-7A-5C-6C et 7C voir Nota 3 (*)	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
k)	D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
l)	D'un limiteur de couple de 40% (voir point 3.24 de la notice descriptive) (*)	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
m)	Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

64

Nota 1 : Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

Nota 2 : Le démontage du podium :

- supprime 4 places assises;
- nécessite le démontage de la portion concernée du porte bagage
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face à la plate-forme ainsi dégagée ;
- nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

Nota 3 : L'installation du pack UFR :

- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice
- supprime 6 places assises
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR - ainsi dégagée
- nécessite le montage de ceinture de sécurité 3 points sur ces sièges

L'installation de deux packs UFR :

- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice
- supprime 8 places assises
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR - ainsi dégagée
- nécessite le montage de ceinture de sécurité 3 points sur ces sièges

Nota 4 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :

2005/55*2005/78B (Euro 4) avec moteurs F2BE3682A*P et F2BE3682B*P ou 2005/55*2006/51C (Euro 4) avec moteurs F2BE3682A*R et F2BE3682B*R
 2005/55*2005/78D (Euro 5) avec moteurs F2BE3682A*M et F2BE3682B*M ou 2005/55*2006/51G (Euro 5) avec moteurs F2BE3682A*S et F2BE3682B*S
 2005/55*2005/78H (EEV) avec moteurs F2BE3682A*N et F2BE3682B*N ou 2005/55*2006/51K (EEV) avec moteurs F2BE3682A*U et F2BE3682B*U

(*) Rayer les mentions inutiles.

Fait à LYON, le : **10 AOÛT 2007**

IVECO FRANCE
 Société Anonyme au capital de 22 856 170 Euros
 1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
 69200 Venissieux Cedex
 RCS 419 693 818 LYON